sant tous les dirigeants des institutions officielles au Canada. Nous aimerions savoir maintenant ce que pensent les membres de l'opposition de l'attitude du gouvernement canadien et de l'objet de la conférence. Croient-ils qu'il faudrait entreprendre une revision globale ou sont-ils partisans d'une revision fragmentaire? Quel est leur avis au sujet de la monarchie et des exigences qu'ont posées certains gouvernements provinciaux à ce sujet?

M. McGrath: Vous êtes le gouvernement, qu'en pensez-vous?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons dit ce que nous en pensions. Si le député veut que je lise les documents expliquant l'attitude du gouvernement fédéral, je le ferai, bien entendu, mais il serait plus utile que l'opposition adopte une attitude constructive. Que pense-t-elle de la Cour suprême et de la façon de la réformer, qui pourrait être acceptable aux gouvernements provinciaux? Comment aborderait-elle les propositions de certaines provinces au sujet de la nomination des juges à la Cour suprême? Quel est l'avis des membres de l'opposition sur la réforme du Sénat dont on entend beaucoup parler à la Chambre? Comment s'y prendraient-ils? Aboliraient-ils le Sénat?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Je signalerais au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que son opinion ne reflète pas l'attitude de tous les gouvernements provinciaux. Ils ne veulent pas abolir le Sénat mais ils voudraient que, d'une façon, il représente les intérêts provinciaux et régionaux du pays. Que pense l'opposition de ce problème ardu? Que pense-t-elle de la capitale nationale, au sujet de laquelle nous avons fait de grands progrès?

Une voix: Vous avez le mandat du peuple.

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons adopté à l'égard de ces questions une attitude que nous avons arrêtée au sein de notre caucus. Nous l'avons élaborée sur une période de plusieurs mois et nous voulons savoir maintenant si l'opposition a des idées différentes à ce sujet, parce qu'à notre avis, les opinions sont partagées. Par exemple, nos propositions à propos de la Cour suprême sont parfaitement claires. Des conservateurs ont proposé un tribunal constitutionnel qui serait différent et distinct de la Cour suprême. Ce n'est pas vous en étiez il n'y a pas si longtemps. [Le très hon. M. Trudeau.]

tenue d'une vaste conférence nationale réunis- l'attitude du chef de l'opposition mais celle, semble-t-il, de certains membres de son parti au Québec. Je voudrais connaître la position de l'opposition afin de pouvoir m'en inspirer.

> Que pense l'opposition de la charte des libertés fondamentales que nous voulons insérer dans la constitution? Croit-elle, à l'instar de quelques premiers ministres provinciaux, que cette charte n'a pas sa raison d'être et que ses dispositions devraient relever de nos lois actuelles, ou se rallie-t-elle à l'opinion que le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) avait présentée de façon si éloquente à la Chambre, il y a quelques années?

> Et les droits linguistiques? Encore ici nous abordons un sujet difficile et délicat. L'opposition a formulé certaines critiques là-dessus, mais elle n'a encore apporté aucune proposition constructive. Toute cette question nous ramène à la thèse des deux nations, exposée par le premier ministre du Québec dans son mémoire à la Conférence. Nous savons qu'elle a été analysée lors de la conférence des conservateurs, tenue à Montmorency il y a environ deux ans, et nous savons également qu'elle n'a pas la même signification pour tous les députés de l'opposition. Néanmoins, nous du Québec savons que, pour la plupart de ceux qui se sont portés candidats conservateurs dans cette province, cette théorie a un sens bien différent de celle du chef de l'opposition.

> Nous aimerions avoir des précisions là-dessus, d'autant plus que j'apprenais, il y a quelques jours, qu'au dire de l'éminent spécialiste conservateur en matière de constitution, M. Camp, les conservateurs réunis à Montmorency avaient, après mûre réflexion, arrêté une politique qui est exactement la même que la nôtre. Cette nouvelle m'a réjoui, mais je suis persuadé que les choses n'ont pas été comprises de cette façon dans la province de Québec, quand les candidats conservateurs y ont mené leur campagne au printemps dernier. Ce sujet est d'autant plus actuel qu'il a été de nouveau mis sur le tapis au début de la semaine, dans le mémoire de la province de Québec. Le gouvernement de la province présentait également dans ce mémoire des dispositions en vue d'un statut spécial. Nous savons que le Nouveau parti démocratique a proposé l'an dernier une motion de défiance envers le gouvernement parce que nous n'appuyions pas le statut spécial. Le moment est venu pour le Nouveau parti démocratique de dire clairement ce qu'il pense, pourvu naturellement qu'il sache ce qu'il veut dire.

> Une voix: Vous devriez le savoir puisque